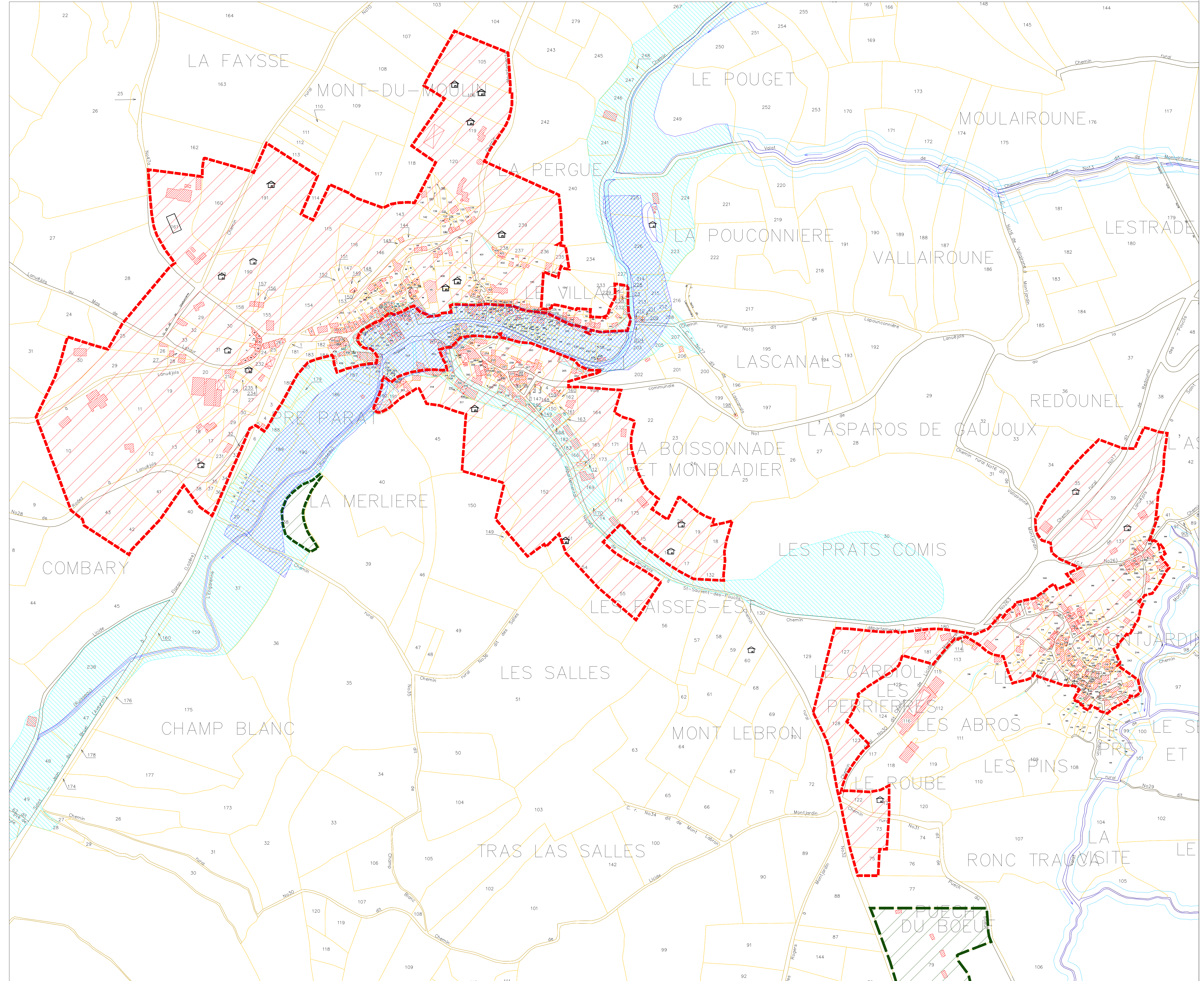
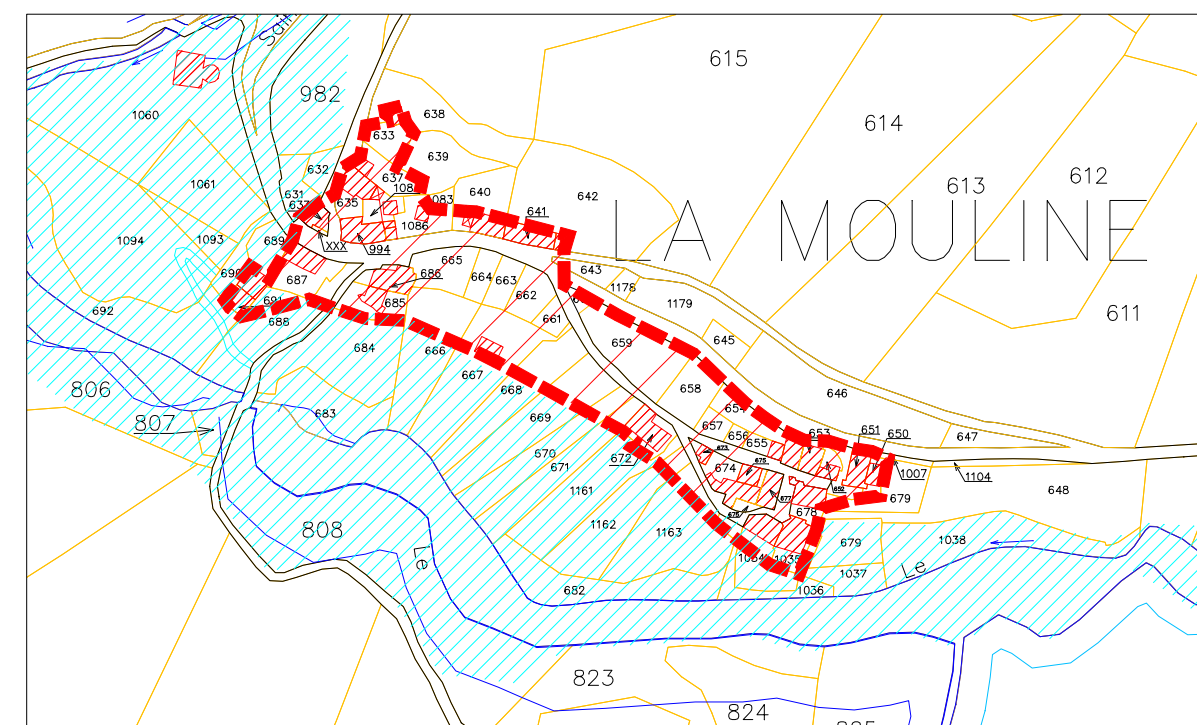
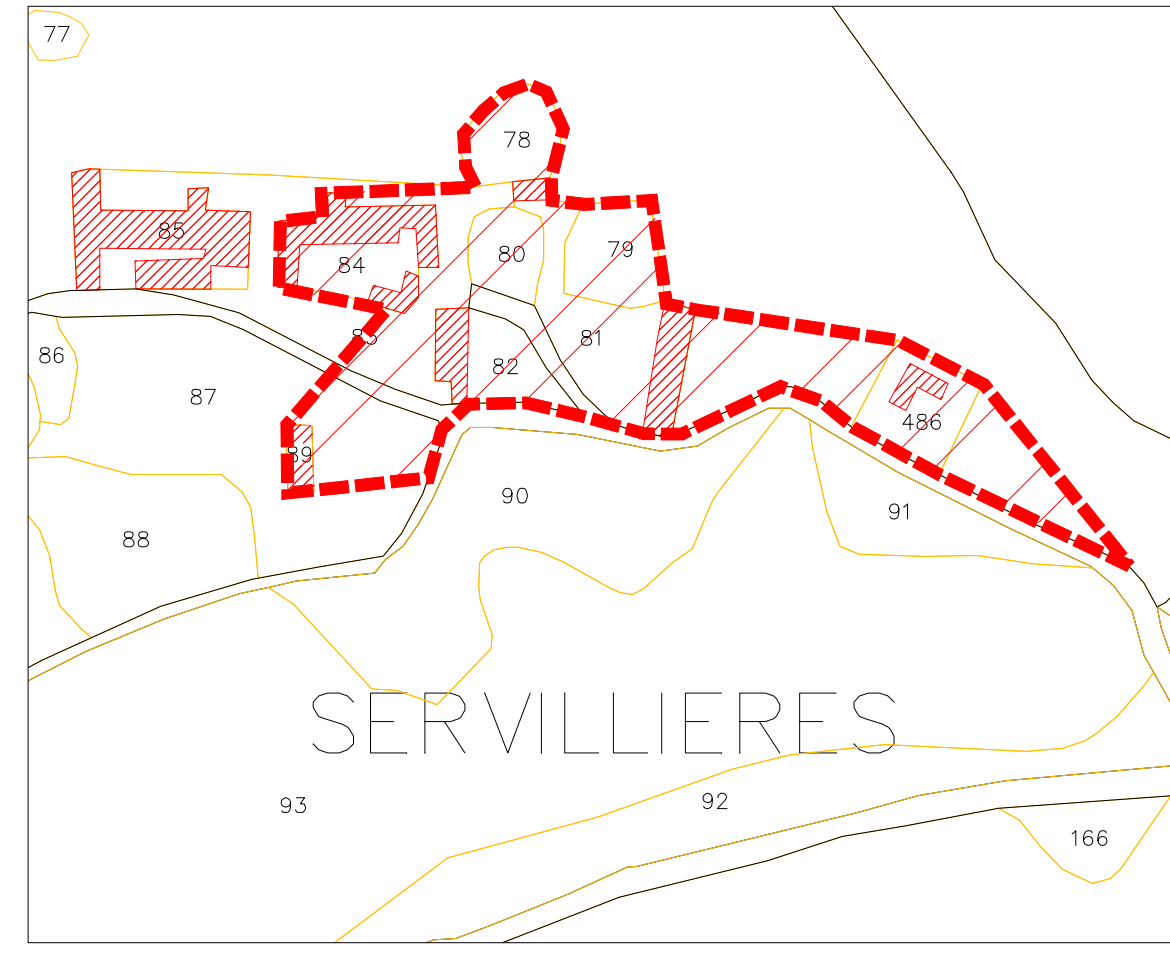
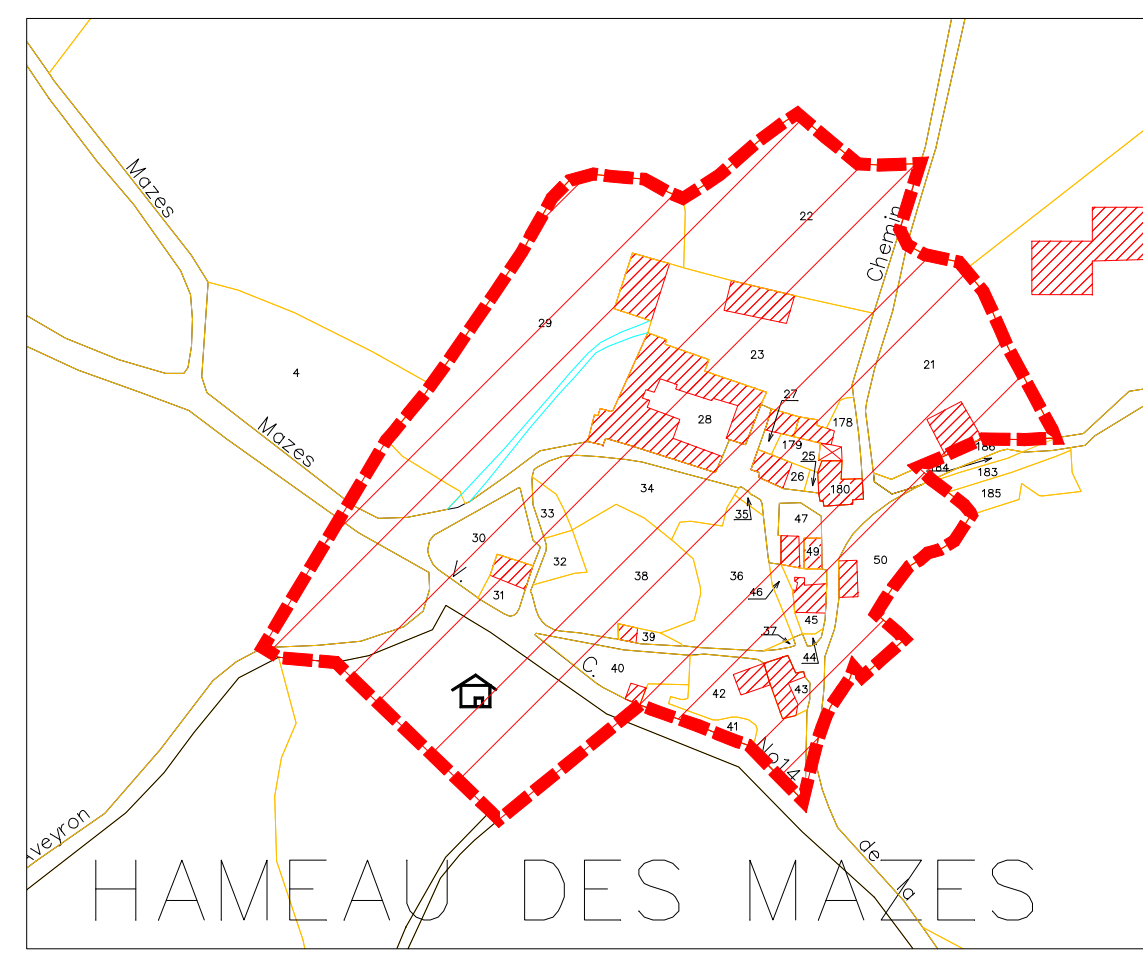
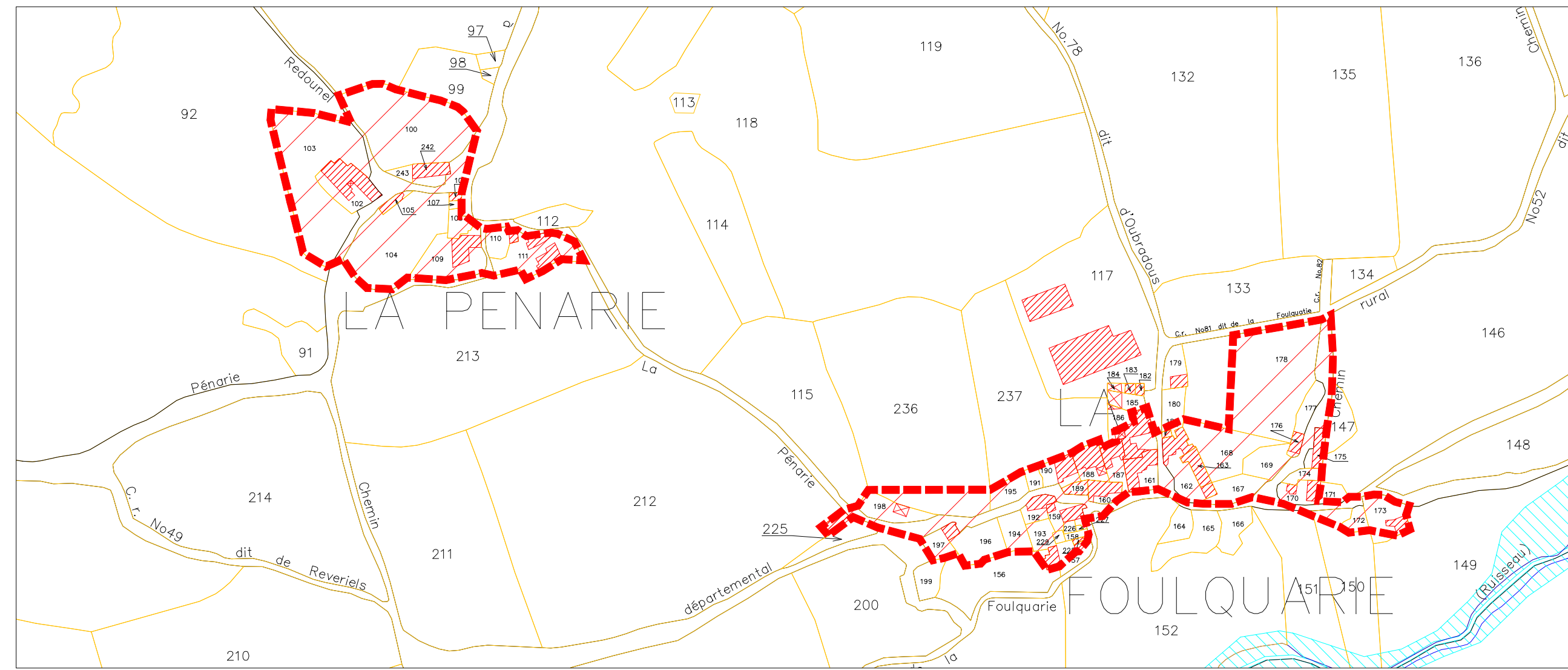


La géométrie des fonds de plan, la position des constructions sont données à TITRE INDICATIF.
Elles n'engagent en aucun cas la responsabilité de l'auteur du plan.
Les limites de zones correspondant en général à des limites concrètes (limites cadastrales, chemins, cours d'eau...) elles peuvent être interprétées à quelques dizaines de mètres près.



Commune de LANUEJOLS (GARD)

Plan 2/2

CARTE COMMUNALE

Dossier Révisé
Approuvé 2014

- Zone où les constructions sont autorisées
- Zone réservée à une activité liée au tourisme.
- Zone réservée à l'exploitation de carrière
- Zone inondable d'après l'étude hydrogéomorphologique
- Zone inondable: hauteur > 0.5m
- Emprise de 20m de part et d'autre des axes drainants et emprise de 10m inconstructible pour risque d'érosion des berges
- Nouvelles constructions ne figurant pas sur le cadastre

ech:1/2500'

Jacqueline VINCENT
Architecte 9019
30750 Douaires

Hors secteurs constructibles, les constructions ne sont pas autorisées, hormis les exceptions listées à l'article L.124-5 du Code de l'Urbanisme

LE VILLAGE-MONTJARDIN